

Rapport de minorité N° 2023/123

Place Saint-Martin – Poursuite des aménagements

Demande de crédit de réalisation de CHF 147'000.— **pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe**

Nyon, le 16 février 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N° 2023/123 s'est réunie le 5 décembre 2023 en présence de Mesdames les Municipales Roxane Faraut et Stéphanie Schmutz ainsi que de M. Philippe Maag, Chef de service du SDI.

La commission, composée de Mesdames Vanessa ISCHI KAPLAN, Céline MOSSET et Corinne VIOGET KARADAG et des Messieurs Damien ANDRIEVICI, Rodolphe BISSERET, Jean-François FÜGLISTER, Jacques HANHART, Camille JAQUIER, Thomas VALEA et Frédéric RAST, tient à remercier la Municipalité pour sa présence et ses réponses.

La commission s'est réunie une seconde fois avec l'ensemble de ses membres présents.

Le présent préavis sollicite les crédits nécessaires à la réalisation d'une deuxième étape, à savoir un crédit de CHF 147'000.— TTC pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe. Bien que cette mesure ne permette pas de supprimer davantage de trafic de transit, elle propose des aménagements qui ne font pas l'unanimité au sein de la commission. Certains commissaires ont jugé que le coût du préavis était excessif et que les gages de sécurité de la placette publique n'étaient pas suffisants.

C'est dans ce contexte qu'une deuxième séance a été convoquée pour discuter et explorer des options visant à réduire les coûts du préavis tout en parvenant à un consensus sur un seul rapport. Toutefois, les commissaires de la majorité ont catégoriquement refusé toute réduction dans le coût du préavis, aboutissant ainsi à la rédaction de ce rapport minoritaire.

Quelques points de discussion et de réflexion :

- Il est à noter que la proposition la plus intéressante dans ce préavis est la plantation d'un arbre. Cependant, le coût élevé de cette partie végétalisée suscite des interrogations, notamment à la lumière de l'annonce médiatique selon laquelle la Ville de Nyon prévoit de planter 3'500 arbres et arbustes cet hiver. Spécifiquement, on peut se questionner sur l'impact financier à long-terme de la pérennisation de coûts d'entretien additionnels (ici,

CHF 1'100.-) sur les multiples plantations d'arbres à venir. Une clarification sur la manière dont la commune réalise cela serait bénéfique.

- La placette publique a soulevé plusieurs interrogations. La première d'ordre sécuritaire. Malgré le compactage des graviers en « Gras d'Enney », de vraies questions sur la volatilité de ces derniers se pose dans le temps, surtout dans cette zone en pente empruntée par vélos et trottinettes. La seconde d'ordre économique. Alors même que la Ville de Nyon cherche à maintenir un tissu de commerce de proximités dynamique, le fait même d'implanter cette placette avec ces « grumes » en lieu et place de l'endroit où un commerçant pouvait effectuer ses approvisionnements et livraisons, ne constitue-t-il pas une entrave à l'activité de ce dernier ?
- L'allocation d'une somme de CHF 10'000.- pour une investigation archéologique d'une zone végétale de 30m² semble disproportionnée, d'autant plus que la densité du réseau souterrain est déjà élevée, et des explorations du sous-sol ont probablement déjà eu lieu.
- La réalisation d'un marquage ludique participatif à hauteur de CHF 30'000.- apparaît excessivement coûteuse. Il serait judicieux de considérer son élimination, d'autant plus qu'il existe déjà des exemples de marquages qui n'ont pas donné de résultats concluants.
- L'adaptation des places de stationnement pour voitures, motos et vélos, en vue de rendre plus cohérente l'orientation des places par l'accès exclusif par le Chemin de Crève-Cœur et la mise aux normes de la géométrie des places, semble dénuée d'intérêt. En effet, les voitures devront de toute façon effectuer des manœuvres de marche arrière, ce qui ne facilite pas la fluidité de la circulation.
- Certains Conseillers sont surpris par le fait que deux services travaillent sur ce préavis, ce qui pourrait entraîner une duplication des frais. Il serait pertinent d'analyser cette situation pour éviter des coûts superflus.
- Finalement, la gestion des coûts et du temps passé par les différents services, et les réponses de la Ville à cet égard ont de quoi rendre perplexe quand on sait que le Conseil a voté en 2019 un préavis (144/2019) ayant pour objectif le déploiement d'une solution permettant explicitement d'améliorer la gestion opérationnelle et la comptabilité analytique des différents projets dans lesquels la Ville s'engage.
- On observe que la place Saint-Martin est pavée de pierres colorées formant un cercle sur toute sa surface. Cependant, cette conception semble rompre ce cercle avec la zone de verdure, ce qui pourrait être regretté.

Conclusion

Une partie des commissaires a estimé que le préavis était excessivement coûteux. C'est pourquoi une deuxième séance a été sollicitée afin de discuter et d'explorer des options pour réduire les coûts du préavis tout en parvenant à un consensus sur un seul rapport. Cependant, les commissaires de la majorité ont refusé toute réduction dans le coût du préavis, conduisant ainsi à la rédaction de ce rapport minoritaire. Ce rapport de minorité préconise le refus du présent préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/123 concernant la poursuite des aménagements de la place Saint-Martin,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser le préavis

La minorité de la Commission

Thomas VALEA
Camille JAQUIER
Rodolphe BISSERET
Jacques HANHART
Jean-François FÜGLISTER (rapporteur du rapport de minorité)